

Réunion du conseil communal – 29.09.2021

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre
Nora FORGIARINI, Serge THEIN, échevins
Gilles ALTMANN, Alie ALTMEISCH-BROEKMAN,
Vic BACK, Serge EICHER, Nora FORGIARINI,
Jean-Pierre KAUFFMANN, Claude MARSON,
Liliane RIES-LEYDER, Nicolas WELSCH, conseillers

Alain DOHN, secrétaire communal

0. Informations

Monsieur le bourgmestre Jean-Paul JOST souhaite la bienvenue à la 10^{ième} séance du conseil communal en 2021 et informe les membres du conseil communal:

- que la Commune de Schuttrange a participé à la « Semaine européenne de la Mobilité et de la Santé » qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre et qui a débuté par l'inauguration de la nouvelle station de réparation pour vélos à la gare de Munsbach.
- que l'inauguration du « Pumptrack » le 18 septembre fut un grand succès. La présence du champion du monde en BMX Viki Gomez a attiré de nombreux intéressés chez enfants et adultes.
- que le 19 septembre la Commission de Famille, du 3^{ième} Âge et des Affaires Sociales a organisé le traditionnel « Trëppeltour ».
- que le 19 septembre a eu lieu également le « Rousefest » dans le parc du château de Munsbach en présence de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration Corinne Cahen. L'événement fut également un succès et a attiré familles et intéressés.
- que le 20 septembre a eu lieu l'inauguration des stations de location de vélos à assistance électriques « vel'OH ! » dans la commune de Niederanven. Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange fut invité et a réitéré son intérêt pour une prolongation du service vers Schuttrange/Munsbach.
- sur une présentation du projet « M-Moblity » pour entreprises qui s'est tenue le 21 septembre dans le Parc d'activités Syrdall. Des échanges avec des représentants du ministère ont eu lieu.
- que le 21 septembre a eu lieu l'organisation d'un parcours vélo pour enfants dans le parking souterrain au campus scolaire « An der Dällt » à Munsbach. L'événement a suscité un grand intérêt chez les jeunes.
- sur la présentation de la plateforme de vente en ligne « LetzShop.lu » le 23 septembre, ainsi que du principe de fonctionnement pour y participer.
- que le 23 septembre a eu lieu une entrevue de la Commission l'Agriculture, de la Sylviculture et du Développement rural avec le collège échevinal sur la planification de panneaux d'information dans les zones agricoles. Ces panneaux seraient destinés à livrer des infos intéressantes sur les cultures exploitées dans les champs ainsi que sur les différents travaux agricoles.
- que le 7 octobre sera décerné le « Label SuperdrecksKëscht » à la Commune de Schuttrange.

- que le 9 octobre aura lieu la « Journée de commémoration nationale », ceci dans le respect des recommandations sanitaires.
- sur une réunion d'information en ligne organisée ensemble avec «House of entrepreneurship», en date du 18 octobre et traitant des aides à l'investissement, ainsi que des aides spéciales dans le cadre de la crise Covid-19 pour les entreprises et commerces.
- sur l'inauguration officielle des 4 appartements 50+ dans la résidence « Cité8 » à Schuttrange, Ænnert der Haart, et des 3 maisons unifamiliales à Schrassig, Schlassgewan. Pour cette occasion, le Ministre du Logement, Monsieur Henri KOX sera invité sur les lieux.
- qu'à la date du 1er octobre deux nouveaux employés ont rejoint la commune de Schuttrange, à savoir Monsieur Robert MANNES, renforçant l'équipe du secrétariat communal, et Monsieur Claudio RODRIGO, faisant partie du service urbanisme et aménagement.

1. Enseignement et structures d'accueil

1.1 Présentation du projet « Schoulgaard »

Le conseil communal prend connaissance du projet pédagogique « Schoulgaard » présenté par les membres du personnel de l'Ecole fondamentale et de la Maison Relais « An der Dällt » à Munsbach.



1.2 Approbation du devis relatif au projet « Schoulgaart » et inscription d'un nouvel article budgétaire afférent au budget extraordinaire

Suivant la présentation du projet pédagogique « Schoulgaart », le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis établi par le service technique communal sur un montant de 25.000€.

2. Règlements communaux

2.1 Approbation d'une modification du règlement de circulation

Le conseil communal décide avec six voix (Schëtter Bierger/Déi Gréng/ LSAP) et cinq abstentions (CSV/ DP) de modifier le règlement de circulation de base et de compléter les dispositions en matière de réglementation de circulation pour:

- la rue Gabriel Lippmann (en dehors de l'agglomération) à Munsbach ;
- la rue de Canach (CR188) à Schuttrange ;
- la cité Grousbuer à Schuttrange ;
- la place de l'Église à Schuttrange ;
- la rue de Neuhaeusgen à Schuttrange et
- la rue Principale (CR132) à Schuttrange

2.2 Approbation d'un règlement-taxe relatif au stationnement et au parcage payant au Parc d'activités Syrdall

Revu sa décision de ce jour par laquelle le conseil communal a modifié le règlement de circulation de base, le conseil communal décide avec six voix (Schëtter Bierger/Déi Gréng/ LSAP) et cinq abstentions (CSV/ DP) d'approuver le règlement-taxe relatif au stationnement et au parcage payant dans le Parc d'activités Syrdall :

- a) Secteur « PAS Syrdall » - Zone mauve
 - Taxe par heure entière 0,20 € pour une durée maximale de 10 heures ;
- b) Secteur « PAS Syrdall » - Zone jaune
 - Taxe par heure entière 0,50 € pour une durée maximale de 3 heures.

3. Infrastructures

3.1 Approbation d'un devis pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le bâtiment des vestiaires du terrain de football

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif établi par le service technique communal pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le bâtiment des vestiaires du terrain de football au montant de 38.000€.

4. Plan de gestion des risques d'inondation

4.1 Avis concernant le projet du 2ième plan de gestion des risques d'inondation

Par sa circulaire n° 4009, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 28 juin 2021 ont demandé aux Communes d'aviser le projet du 2ième plan de gestion des risques d'inondation (Hochwasserisikomanagementplan) qui a été élaboré conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau et qui constitue l'élément principal de la mise en œuvre de la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Ainsi, le conseil communal à l'unanimité :

- constate que la Commune de Schuttrange est actuellement en cours de mettre en place entre autres des mesures de prévention des inondations, par exemple le long du cours d'eau « Minsberbaach » ;

- constate que le collège des bourgmestre et échevins est en train de faire élaborer un état sur base des inondations du 14 et 15 juillet 2021 en vue de la mise en place de mesures de prévention supplémentaires ;
- avise favorablement le projet du 2ième plan de gestion des risques d'inondation dans son ensemble et dans ses implications sur le territoire de la Commune de Schuttrange.

5. Droit de préemption

5.1 Décision relative à l'acquisition de l'emprise pour un chemin piétonnier et cyclable dans le cadre d'un droit de préemption concernant un terrain sis à Uebersyren, 24, am Pratel

Etant donné que dans sa séance du 15 septembre 2021, le Conseil Communal avait décidé de reporter le point sus rubrique au sujet du droit de préemption et avait chargé le Collège des Bourgmestre et Echevins de trouver un accord avec le futur Propriétaire en vue d'aménager un chemin piétonnier et cyclable reliant la rue « Am Pratel » avec la rue « in den Azingen » à Uebersyren.

Ainsi, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compromis de vente signé en date du 28 septembre 2021 avec les futurs propriétaires au sujet de l'acquisition par la Commune de Schuttrange d'une bande de terrain d'une largeur de 2,50 mètres, d'une contenance approximative de 0,90 ares, inscrit au cadastre de la Commune de Schuttrange, partie du numéro 518/3419, lieu-dit « Am Pratel.

5.2 Décision sur l'exercice d'un droit de préemption dans le cadre d'une convention portant sur un terrain sis à Uebersyren, 24, am Pratel

En vue de la décision précitée, le conseil communal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption dans le cadre de la convention du 6 avril 2011 concernant le bien immobilier sis à Uebersyren, 24, am Pratel.

6. Confirmation de règlements

6.1 Confirmation d'une modification urgente du règlement de circulation

Vu que les travaux en question ont été réalisés en date de ce jour et qu'il n'y a plus besoin de régler la circulation à cet endroit par des feux de circulation, le conseil communal prend connaissance que la décision sous rubrique est devenue sans objet.

7. Ressources humains

7.1 Approbation d'une réduction de stage à accorder à un employé communal

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder une réduction de stage de 9 mois en faveur d'un employé communal occupé en période d'initiation.

8. Question écrites des conseillers

Néant

L'intégralité de la réunion du conseil communal de Schuttrange peut être suivie sur : <https://www.schuttrange.lu/politique/seances-du-conseil-communal>